

# Protocole Accompagnement au choix d'installation des professionnels de santé sur le territoire du Pays Lédonien

Version 07.2023

## Deux acteurs complémentaires et indissociables

- Le Contrat Local de Santé du Pays Lédonien p. 2
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Grand Lons p. 2

## Un objectif commun

- Un médecin traitant pour tous

## Un processus basé sur le partage de compétences

- A. Le recueil des informations p. 3
- B. L'entretien p. 4
- C. Le croisement des données p. 5
- D. Les visites p. 5
- E. Le suivi du professionnel à la recherche d'un nouveau lieu d'exercice p. 6
- F. La communication p. 6



Ce protocole s'inscrit dans une démarche de santé communautaire telle que définie par l'OMS : « processus par lequel **tous les membres d'une collectivité, géographique ou sociale, réfléchissent en commun sur les problèmes de leur santé, expriment leurs besoins prioritaires et participent activement à la mise en place, au déroulement et à l'évaluation des activités les plus aptes à répondre à ces priorités.** »

## Deux acteurs complémentaires et indissociables

---

**Un contrat local de santé (CLS)** est un outil au service du territoire qui permet de décliner les politiques nationales et régionales de santé, en les adaptant aux spécificités et aux besoins de chaque territoire de proximité.

Le CLS se négocie au plus proche des besoins de la population en prenant appui sur les problématiques repérées par les collectivités territoriales. Une réflexion s'engage avec l'ensemble des acteurs de la santé (institutionnels, élus, professionnels de santé, usagers...) dès la phase de diagnostic et tout au long du projet.



Le CLS du Pays Lédonien signé en décembre 2019 a identifié 7 axes de travail :

- Agir en faveur d'une démographie médicale positive
- Renforcer le lien Ville-Hôpital
- Favoriser un accès aux soins au public vulnérable
- Améliorer l'accès à l'éducation thérapeutique du Patient
- Développer la couverture territoriale en prévention et promotion de la santé
- Soutenir les actions en faveur d'un environnement favorable à la santé
- Santé mentale

La mission concernant la démographie médicale consiste à :

- Soutenir activement toutes actions de promotion du territoire et l'installation des professionnels sur le territoire
- Faciliter l'aide aux recherches d'emploi du conjoint, aux logements, mode de garde des enfants... (orientation vers les dispositifs existants, mise en réseau...)

**Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)** regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

Les CPTS ont pour objectifs le décloisonnement et la réorganisation des soins autour du patient. Elles sont conçues pour aider les professionnels de santé à mieux structurer leurs relations et mieux se coordonner au travers de plusieurs missions :

- L'amélioration de l'accès aux soins
- La structuration des parcours pluri professionnels
- La mise en place d'actions de prévention et de dépistage
- La réponse aux menaces et crises sanitaires graves
- Le développement de la qualité et de la pertinence des soins
- L'accompagnement des professionnels de santé du territoire



**La CPTS du Grand Lons** est une association créée par et pour les professionnels de santé en 2019. Elle compte plus de 150 adhérents.

C'est un outil destiné à faciliter l'exercice quotidien des professionnels au bénéfice des patients sur le territoire du Grand Lons. Elle couvre 203 communes soit 89338 habitants.

De par ses missions, sa composition et son expérience, elle a connaissance et accompagne les dynamiques liées aux projets de santé des MSP, CSP... du territoire.


## Un processus basé sur le partage de compétences

### A - Le recueil des informations (Projets d'installation, besoins des territoires...)


Dans ce protocole, la chargée de mission du CLS constitue **le lien entre les élus et les professionnels de santé** à la recherche d'un lieu d'exercice. Elle centralise les informations remontées des territoires. Le CLS est l'outil qui assure **la promotion de chaque territoire** en toute équité à toutes les étapes du protocole.

La CPTS, représentée par 2 professionnels, **garantit un espace entre pairs** qui partagent des connaissances, des règles et des valeurs professionnelles. Elle vise une **répartition proportionnée de l'offre de soins et garantit la valorisation de chaque organisation professionnelle sur le territoire du Grand Lons**.


#### CPTS

Professionnels de santé	
Réunions de coordination des pôles santé	4 / an
Soirées échanges de pratiques interprofessionnelles	4 / an
Réunion de travail CDOM	2 / an

#### Contrat Local de Santé

Élus	
Copil CLS	1/an
Proposition de réunions trimestrielles avec les élus référents santé des intercos.	4/an
Échanges informels	
Techniciens du territoire	
Échanges informels (Ex : techniciens en charge du développement économique)	

#### Partenaires transversaux CLS / CPTS

Agence Régionale de Santé	
Transmission par la chargée de mission référente de l'exercice coordonnée sur le territoire des demandes reçues	Temps réel
Caisse Primaire d'Assurance Maladie	
Bouche à oreille	
Réunions partenariales	

**Proposition de rendez-vous** avec les professionnels à la recherche d'un lieu d'exercice  
**Saisie des données** (coordonnées, spécialité...) dans le tableau de reporting partagé

## B - La rencontre avec les professionnels

La rencontre avec les professionnels de santé à la recherche d'un nouveau lieu d'exercice est un temps d'entretien basé sur l'**écoute active**. La présence de 2 interlocuteurs se veut rassurante et facilitante. Le CLS et la CPTS détiennent l'ensemble des informations concernant les territoires et les exercices. Le but est d'ouvrir le dialogue, de **favoriser l'émergence de leurs besoins** et de mettre en valeur les ressources et les singularités du territoire.

L'entretien dure entre 1 à 2 heures et se déroule dans les locaux de la CPTS du Grand Lons.



Je réfléchis à m'installer sur le territoire, peut-être après, mais...  
Comment pourriez-vous faciliter mon installation ?  
J'ai des critères bien définis !

Pourrions-nous vous présenter un  
professionnel qui ne coche pas tous vos critères  
mais qui porte une belle dynamique ?



### Présentation des différentes étapes du processus

Les motivations de la personne

Le calendrier du projet (court, moyen, long terme)

Disponibilités pour visiter les lieux d'exercice des territoires

#### CPTS

##### Le projet professionnel :

Exercice isolé ou regroupé  
Équipe pluriprofessionnelle  
Installation libérale  
Salariat  
Les dynamiques

#### CLS

##### L'environnement professionnel et familial

Les locaux d'exercice  
Famille  
Logement  
Emploi du conjoint  
Scolarité, Accueil collectif de mineurs...  
Loisirs

Traitement et saisie des données dans le tableau de reporting **reprenant l'ensemble des besoins énoncés**  
**par le professionnel de santé** au cours de l'entretien

## C - Le croisement des données

Cette étape de croisement des données avec les lieux d'exercice du territoire (Cabinet médical, MSP, Centre de santé, Maison médicale...) est assurée par **la CPTS** sous 10 jours.

- Mise à jour du tableau de reporting
- Contact avec l'ensemble des lieux d'exercice correspondants pour les informer de la possible rencontre avec un PS
- Organisation d'un planning de rencontres sur les différents lieux via framadata (suivi administratif CPTS)

**La chargée de mission du CLS informe les élus** des territoires concernés de ces visites.

- Mailing, phoning, SMS...



**Les durées, contenus, composition de l'équipe présente, invités (élus, etc.) et convivialité sont à l'entière main des professionnels de santé sur les lieux d'exercice mobilisés**

## D - Les visites

Au cours des visites, le CLS et la CPTS assurent un rôle de **médiateur**.

C'est un processus, et non une procédure, qui assure de façon neutre et indépendante le bon déroulé de chaque rencontre. Ils facilitent les échanges au regard de l'entretien qu'ils ont pu réaliser en amont des visites. Ces visites offrent **un espace entre pairs**.

### Temps 1 :

- Présentation de l'équipe
- Visite des locaux
- Présentation de l'organisation, du projet de santé, des projets divers
- Informations sur le coût de la location, l'implication de la collectivité, le fonctionnement du secrétariat...
- Échange de coordonnées

**Temps 2 :**

- **Retour locaux CPTS : Débrief de la fin de journée avec le professionnel de santé [30 min]**
  - Ressenti à l'issue des visites
  - Attentes, besoins
  - Prise de rendez-vous PS, CLS et CPTS pour le débrief à distance
- Mise à jour de l'outil de reporting par le CLS

**Temps 3 :**

- **Débrief à distance (à froid)** via visioconférence ou téléconférence assuré par le CLS
- Mise à jour de l'outil de reporting


**E - Le suivi auprès du professionnel de santé à la recherche d'un lieu d'exercice**

Le suivi téléphonique est assuré en binôme par le CLS et la CPTS à 3 mois, 6 mois et 12 mois. Il donne lieu à une mise à jour de l'outil de reporting.


**F - La Communication**

En plus des échanges tout au long du processus, l'ensemble des rencontres et de l'avancée des accompagnements basés sur le tableau de reporting font l'objet de points d'information comme ci-dessous :

**CPTS**

<b>Professionnels de santé</b>	
Réunions de coordination des pôles santé	4 / an
Réunion de travail CDOM	2 / an
Dialogue de gestion CPAM/ARS	4 / an

**CLS**

<b>Élus</b>	
Copil CLS	1/an
Conférence des maires	1/an

**CONTACTS :**

**Jean LAMBEY, coordonnateur**

[coordination@cptsdugrandlons.fr](mailto:coordination@cptsdugrandlons.fr)

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Grand Lons

2 route de Montaigu

39000 LONS-LE-SAUNIER

[www.cptsdugrandlons.fr](http://www.cptsdugrandlons.fr)

**Séverine MOREAU, chargée de mission Contrat Local de Santé**

[smoreau@pays-ledonien.fr](mailto:smoreau@pays-ledonien.fr)

4 avenue du 44<sup>e</sup> R.I.

39000 LONS-LE-SAUNIER

<https://pays-ledonien.fr/>